

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 31521**

Intitulé

Agent de maintenance nautique

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION

QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION

Chambre de métiers du Var - Institut de promotion et de formation aux métiers de la mer (IPFM)

Directeur de l'IPFM, Chef d'établissement

Niveau et/ou domaine d'activité

V (Nomenclature de 1969)

3 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

250r Maintenance d'équipements, dépannage de matériel électroménager

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

L'agent de Maintenance Nautique est un ouvrier qualifié qui assure la maintenance des bateaux de plaisance et de pêche dans les chantiers navals ou agences de location de bateaux. Il intervient pour l'entretien courant et les pannes simples sur la coque (stratification et soudage), gréement, accastillage, électricité, électronique de bord, plomberie, menuiserie et calage. Les principales activités sont les suivantes:

- Hivernage/Déshivernage d'un bateau.
- Hivernage/Déshivernage des moteurs in-board et hors bor
- Installation et entretien de l'accastillage de pont.
- Installation et entretien de l'accastillage de confort.
- Traitement, entretien et réparation des ponts et des superstructures.
- Entretien, réparation et réalisation d'un montage électrique.

Capacités attestées

Attestation de compétences professionnelles du Titulaire du titre agent de maintenance sur un navire de plaisance, voilier ou bateau à moteur et sur un navire professionnel, les 2 inférieurs à 20 m.

Est capable, en autonomie, de :

- Avitailler un chantier ou un poste de travail
- Hiverner le navire (le préparer pour la saison sans navigation afin d'éviter les avaries et l'usure liées à sa non-utilisation).
- Déshiverner le navire (le préparer pour la saison de navigation).
- Réaliser le carénage du bateau, pose d'antifouling ou travaux préparatoires à la peinture
- Installer un accastillage de pont
- Installer un accastillage de confort (électrique ou eau sanitaire)
- Protéger, traiter et entretenir les éléments du navire sujet à la corrosion, à l'action des UV (hors sellerie).
- Réaliser un montage électrique.
- Entretenir, rénover, réparer et construire un élément stratifié du navire.
- Connecter et tester les appareils électroniques du bord.
- Réaliser une réparation ou un entretien d'un élément en bois du bord. Élément de taille limitée et hors carène, pont ou mât.
- Réaliser la maintenance de premier niveau d'un moteur, d'un alternateur, d'un inverseur, d'une embase.
- Accueillir le client et remettre le bateau au client.
- Estimer le coût d'une opération
- Suivre les déchets de son activité
- Réaliser les compte-rendu de son activité

Est capable, sous le tutorat et le contrôle d'un technicien :

- Installer le groupe froid d'un navire et une climatisation
- Réaliser des travaux de peinture (de taille limitée) sur un support bois, composites ou acier.
- Installer et tester une ligne d'arbre.
- Fabriquer une pièce mécano-soudée nécessitant usinage, ajustage, sciage, taraudage, soudage.
- Réaliser un diagnostic avancée d'un moteur thermique.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

L'agent de maintenance nautique occupe généralement un emploi dans les entreprises artisanales, les PME du nautisme, les entreprises de location ainsi que dans les chantiers de construction navale. Il peut également être employé dans les structures de loisirs ou les associations.

Les titulaires du titre peuvent être assimilés à des O.P.2. Ils sont sous la responsabilité d'un chef de travaux qui détermine les tâches à réaliser. Dans les chantiers navals et de location ils peuvent être employés comme ouvriers qualifiés ou comme agents d'entretien dans les structures associatives. Ils peuvent accéder à une formation complémentaire d'ouvrier spécialisé dans les moteurs marins.

Codes des fiches ROME les plus proches :

11601 : Installation et maintenance en nautisme

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

La certification comporte quatre composantes :

1. Une composante théorique comprenant un contrôle continu pour les disciplines suivantes : mathématiques appliquées, sciences physiques et chimie, français, anglais, législation nautique et du travail, EPS.
2. Une composante pratique s'appuyant sur des activités et des réalisations en atelier. Entretien des moteurs marins; stratification soudure; armement; communication technique; gestion, informatique. Validation terminale.
3. Une composante 'entreprise' avec validation des compétences in situ par contrôle en cours de formation.
4. Une composante de synthèse correspondant à la rédaction d'un mémoire sur les missions menées en entreprise lors des périodes d'alternance et soutenance orale.

Validité des composantes acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUI/NON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Le jury se compose de quatre personnes. Deux professionnels, un chef d'entreprise et un salarié. Un formateur responsable de la formation, le référent de l'équipe pédagogique.
En contrat d'apprentissage	X	Idem
Après un parcours de formation continue	X	Idem
En contrat de professionnalisation	X	Idem
Par candidature individuelle	X	Idem
Par expérience dispositif VAE prévu en 2009	X	Idem

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 23 février 2007 publié au Journal Officiel du 03 mars 2007 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour deux ans, avec effet au 03 mars 2007, jusqu'au 03 mars 2009.

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Arrêté du 30 juillet 2018 publié au Journal Officiel du 07 août 2018 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour trois ans, au niveau V, sous l'intitulé "Agent de maintenance nautique" avec effet du 19 janvier 2015, jusqu'au 07 août 2021.

Arrêté du 11 janvier 2012 publié au Journal Officiel du 19 janvier 2012 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour trois ans, au niveau V, sous l'intitulé "Agent de maintenance nautique" avec effet au 21 avril 2011, jusqu'au 19 janvier 2015.

Arrêté du 10 avril 2009 publié au Journal Officiel du 21 avril 2009 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour deux ans, au niveau V, sous l'intitulé Agent de maintenance nautique avec effet au 21 avril 2009, jusqu'au 21 avril 2011.

Arrêté du 6 août 2002 publié au Journal Officiel du 20 août 2002 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique sous l'intitulé 'Agent de Maintenance nautique'. Observations : A compter du 1er octobre 2002, le titre est délivré par la Chambre des métiers du Var - Institut de promotion et formation aux métiers de la mer.

Arrêté du 28 mai 2001 publié au Journal Officiel du 9 juin 2001 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique.

Arrêté du 11 décembre 1997 publié au Journal Officiel du 21 décembre 1997 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique.

Arrêté du 26 septembre 1994 publié au Journal Officiel du 13 octobre 1994 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique. Observations : Homologation pour deux ans à compter de la parution au Journal Officiel . Titre homologué au nom de la chambre de métiers du Var - Centre de formation d'apprentis d'Hyères.

Pour plus d'informations

Statistiques :

10 titulaires par an en moyenne sur les trois dernières années.

Autres sources d'information :

- <http://www.carifpaca.ORG> - <http://www.cmar-paca.fr>

- <http://www.urmalaseyne-paca.fr>

<http://www.carifpaca.org>

<http://www.urmalaseyne-paca.fr>

<http://www.cmar-paca.fr>

Lieu(x) de certification :

Chambre de métiers du Var - Institut de promotion et de formation aux métiers de la mer (IPFM) : Provence-Alpes-Côte d'Azur - Var (83) [La Seyne sur Mer]

CHAMBRE de METIERS et de l'ARTISANAT région Provence Alpes Cote d'Azur - CFAR La Seyne sur Mer IPFM 68 Allée des forges - 83500 La Seyne sur Mer

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

CFAR La Seyne sur Mer IPFM 68 Allée des forges - 83500 La Seyne sur Mer

Historique de la certification :